

La France a adopté l'interdiction totale de l'acétamipride – la dernière substance du groupe des néonicotinoïdes autorisée dans l'UE

Автор(и): Растителна защита

Дата: 16.08.2025 Брой: 8/2025



Le président français Macron a promulgué une loi interdisant définitivement la réintroduction du pesticide acétamipride, tenu responsable de la mortalité massive des abeilles, rapporte France 24. La substance active acétamipride affaiblit le système immunitaire des abeilles et perturbe leur reproduction, mais elle est aussi nocive pour d'autres espèces bénéfiques. Dans le même temps, les agriculteurs français sont confrontés au défi sérieux de protéger leurs cultures face à l'augmentation du nombre de ravageurs ces dernières années, période durant laquelle l'UE a mené une politique de réduction de l'utilisation des pesticides.

La loi a été publiée au Journal Officiel le 12 août (mardi), après que le Conseil constitutionnel, la plus haute juridiction du pays, a annulé la disposition contestée autorisant la réintroduction de l'acétamipride. La cour a déclaré que les insecticides connus sous le nom de néonicotinoïdes présentaient des "risques pour la santé humaine" et étaient inconstitutionnels car ils portent atteinte au droit de vivre dans un environnement équilibré et sain, garanti par la Charte de l'environnement du pays.

Les détracteurs du projet de loi, adopté en juillet par l'Assemblée nationale, affirment qu'il a été adopté à la hâte sans débat suffisant. Initialement, le gouvernement avait l'intention de rétablir l'utilisation du pesticide pour aider les agriculteurs à contrôler le nombre sans cesse croissant de ravageurs, mais plus de deux millions de personnes en France ont signé une pétition contre cette mesure, faisant pencher la balance en faveur des partisans de la loi abolissant cette substance chimique. Le principal syndicat agricole s'est opposé à la décision de la cour et a une nouvelle fois demandé sa révision au nom d'une concurrence équitable avec leurs homologues européens, car dans d'autres pays de l'UE, l'insecticide est légalement appliqué, bien que sous certaines conditions.

Il est surnommé le « tueur d'abeilles », mais il est aussi dangereux pour d'autres insectes

L'acétamipride est un insecticide synthétique développé dans les années 1980 et utilisé en agriculture depuis les années 1990, notamment dans les cultures de plein champ comme le colza et la pomme de terre, les vergers, la viticulture et la floriculture. Comme tous les néonicotinoïdes, il affecte le système nerveux des insectes. Les insectes pollinisateurs ne sont pas seulement empoisonnés, mais beaucoup subissent également des dommages à long terme, tels qu'une altération de l'orientation et de la reproduction. L'acétamipride est à la fois un insecticide de contact et systémique, ce qui signifie que le produit chimique se diffuse dans les tissus végétaux et est également ingéré par les insectes herbivores qui ne sont en réalité pas des ravageurs.

Les organisations de défense des consommateurs réclament depuis longtemps une interdiction totale de cet insecticide, dont l'homologation dans l'UE a été prolongée jusqu'en 2033. La contamination des fruits et légumes par ce pesticide a plus que triplé ces dernières années, et les pulvérisations ont encore augmenté après l'interdiction d'autres néonicotinoïdes, selon les données de l'organisation non gouvernementale Foodwatch 2023. Selon l'étude, des résidus ont été trouvés dans 2,1 % de tous les échantillons alimentaires testés en 2012 et dans 7,4 % en 2021. Les cerises douces, les courgettes, les aubergines, les épinards et les poivrons, ainsi que les fruits à pépins (pommes, poires), les fruits à noyau (abricots, cerises, pêches), le raisin, les baies, les tomates, les poivrons, les concombres et la laitue, étaient fréquemment contaminés.

De nombreuses études scientifiques ont été menées sur les effets environnementaux et sanitaires de l'utilisation de cette substance chimique. Une étude récente de l'Université de Hohenheim à Stuttgart a révélé que l'acétamipride est plus de 11 000 fois plus toxique pour certains insectes que ne l'indiquent les tests de sensibilité prescrits, par exemple sur les abeilles mellifères. Une série d'expériences en plein champ, en serre et en laboratoire a analysé les effets de l'acétamipride sur diverses punaises des plantes. Elles sont répandues et, en plus d'endommager les cultures maraîchères et fruitières, elles constituent également une source de nourriture pour les oiseaux et les invertébrés.

Pourquoi les agriculteurs en France ne sont pas d'accord avec la décision du Conseil constitutionnel

La France est le premier producteur de betterave sucrière de l'UE, et cette culture est de plus en plus touchée par des maladies virales transmises par les pucerons, qui sont des vecteurs de diverses maladies économiquement importantes.

En pratique, depuis 2018, les producteurs français n'ont pas le droit d'utiliser l'acétamipride, qui est utilisé contre les pucerons dans la betterave sucrière et constitue également une bonne alternative aux pyréthrinoïdes, qui présentent un risque élevé de développement de résistance.

L'acétamipride fait partie des programmes de protection des plantes d'autres pays de l'Union européenne (UE), et ses partisans soutiennent que les agriculteurs français en ont besoin pour les aider à rivaliser avec leurs homologues européens.

Dans le même temps, dans des pays comme l'Allemagne, où la production de betterave sucrière et fourragère est également importante, le règlement (CE) n° 1107/2009 est actuellement appliqué en urgence, permettant aux agriculteurs d'utiliser l'insecticide pendant une durée maximale de 120 jours. Dès le printemps 2024, les agriculteurs pourront également utiliser ce produit phytosanitaire dans le colza et la pomme de terre, et les arboriculteurs pourront l'utiliser dans la production de pommes.

La situation en France démontre les défis complexes de la réglementation des pesticides, où se heurtent les intérêts des agriculteurs, des écologistes et des scientifiques. Le débat entourant l'acétamipride montre que la décision d'homologuer les pesticides dépend souvent d'un équilibre minutieux entre les intérêts économiques et les risques pour la santé et l'environnement.

